

VIVRE EN SEINE-SAINT-DENIS

LE BOURGET

Un hôtel trois étoiles au pied de l'aéroport

L'aéroport du Bourget va s'enrichir d'un hôtel et de deux restaurants dessinés par Antoine Bechu, architecte à qui l'on doit notamment les boutiques Chanel place Vendôme, le siège de Dassault Aviation à Saint-Cloud et la boutique Hédiard de la Madeleine. Aéroports de Paris a confié au groupe Ségur, dont dépend Jet Service, société très implantée sur la plate-forme aéroportuaire, la construction et l'exploitation de cet établissement trois étoiles. La première pierre est prévue en janvier 2012 et l'ouverture lors du Salon du Bourget 2013. Cet hôtel de la chaîne Courtyard by Marriott — qui sera situé au niveau de la future entrée de l'aéroport (face au nouveau bâtiment Jacqueline-Auriol) — comptera 122 chambres dont quelques suites, une piscine couverte, une salle de sport et, au neuvième et dernier étage, un bar-club panoramique. Deux restaurants ouvriront au sein de ce pôle hôtelier : un dans l'hôtel et un autre, indépendant, qui proposera une cuisine gastronomique. Cette réalisation s'inscrit dans le plan de développement de l'aéroport. **E.B.**

ENTREPRISES

2^e édition du speed meeting business

Pour la deuxième fois, la chambre de commerce et d'industrie de Paris Seine-Saint-Denis (CCIP) organise le speed meeting business, qui vise à développer les courants d'affaires entre les entreprises des quartiers prioritaires du 93. Chaque participant se présentera en une minute aux autres dirigeants d'entreprise, échangera des cartes de visite et pourra se constituer un carnet d'adresses. Le speed meeting se déroulera à la CCIP de Seine-Saint-Denis le jeudi 12 mai entre 17 h 15 et 20 heures, mais les entreprises sont invitées à s'inscrire dès maintenant par mail à l'adresse suivante : inscription.zfu93@ccip.fr.

MONTREUIL

La super piscine écolo ouvrira à l'été 2013

C'était l'une des promesses phares de la candidate Dominique Voynet en 2008 : construire sur les Hauts-de-Montreuil une piscine écologique. Trois ans après son élection, le projet final a été dévoilé puis voté jeudi dernier au conseil municipal. Et le futur équipement, qui ouvrira au public à l'été 2013, est plutôt ambitieux. Car en plus d'un bassin couvert de 25 m qui voisnera avec un bassin d'apprentissage, le projet comprend une immense piscine extérieure d'eau naturelle de 1 600 m² ouverte durant les six mois de l'année les plus chauds. Les nageurs profiteront également d'un espace de remise en forme, de bains japonais, d'une rivière extérieure mais aussi d'un toboggan ludique, de terrains de sport, d'un solarium, d'un restaurant, de plages herbeuses...

« Montreuil est la seule ville de 100 000 habitants à ne disposer que d'une seule piscine, le stade nautique Maurice-Thorez aujourd'hui saturé, explique la maire écologiste. Nous avons donc décidé de rassembler en un même lieu une piscine à vocation sportive mais aussi un lieu de détente et de loisirs en milieu urbain. »

Du sel, des plantes et des micro-organismes à la place du chlore

Le projet se veut irréprochable sur le plan environnemental. « Ce sera la première piscine municipale en France à traitement naturel de l'eau », annonce la majorité. Haro sur le chlore puisque la piscine intérieure sera épurée par un procédé d'électrolyse au sel et le bassin extérieur dépollué grâce à l'action de plantes phytosanitaires et de micro-organismes. Son eau sera chauffée à 24 °C par une chaudière automatisée alimentée par des granulés de bois. Quant aux bâtiments, ce seront, dit la ville, les premiers équipements sportifs à énergie passive.

C'est le cabinet d'architectes Coste, basé à Houdan (Yvelines) et spécialiste des piscines écolos, qui a été retenu pour réaliser la base nautique dont la construction débutera en janvier 2012 sur une parcelle de



Dans le bassin extérieur de 1 600 m² orienté plein sud, les nageurs pourront se baigner dans une eau à 24 °C, six mois de l'année. Il sera bordé d'un toboggan et d'une rivière, et son eau, naturelle, sera nettoyée grâce à l'action de plantes phytosanitaires. (DR.)

13 000 m². Ce terrain bordant les Murs-à-Pêches a été cédé à un prix préférentiel par le conseil général. Il est situé le long de l'A 186 et donc du futur tramway T1, dont l'arrivée est prévue à l'horizon 2016-2017. Son coût : 19,8 M€, dont 16 M€ pour la seule piscine, la somme restante étant consacrée à l'aménagement du parvis et de jardins ouverts en bordure de la piscine. « Seize millions d'euros :

cela correspond au montant dépensé en 2006 pour la rénovation du stade nautique Maurice-Thorez », remarque Lionel Vacca, conseiller délégué à l'énergie et aux bâtiments, en réponse aux critiques de l'opposition qui a voté non d'un bloc (*lire l'encadré*). « Ce bâtiment aura un coût de fonctionnement extrêmement réduit », ajoute l'élu. Les tarifs seront les mêmes que ceux pratiqués actuelle-

ment au stade nautique (3,20 € l'entrée pour les adultes montreuillois, 4,80 € pour les non-Montreuillois). Des incertitudes demeurent sur l'engagement financier de l'Etat, de la région, voire de l'agglomération Est Ensemble. Selon l'adjointe aux sports, Anne-Marie Heugas, « l'Etat est très séduit par le projet et pourrait le financer à hauteur de 40 % ». **JULIEN DUFFÉ**

L'opposition n'en veut pas

Il n'iront pas nager ensemble. C'est peu dire que la minorité municipale, dont tous les conseillers ont voté contre le projet de piscine écologique le 31 mars, ne partage pas l'enthousiasme de la majorité. « Sur le papier, c'est merveilleux, on se croirait dans le monde de Oui-Oui, plaisante Gaylord Le Chequer, président du groupe Rassemblement de la gauche citoyenne-Parti de gauche. Mais est-ce qu'on a les moyens de se payer un tel équipement ? Nous ne pouvons pas vous suivre dans cette gabegie. » Et de s'inquiéter également de l'absence

de places de stationnement, du coût de la dépollution du terrain et du flou entourant les subventions des financeurs potentiels. Des arguments repris par François Miranda, du groupe Renouveau socialiste à Montreuil (RSM). « Ce projet n'a fait l'objet d'aucune concertation, ni avec les riverains ni avec les associations. Plus inquiétant, personne ne sait combien le fonctionnement de cet équipement pèsera chaque année dans le budget de la ville : on navigue à vue. » Après avoir ironisé sur l'opportunité d'un bassin en plein air — « Ça vous a peut-être échappé, mais nous ne

sommes pas sous les tropiques » —, l'ex-maire et député (app. PC) Jean-Pierre Brard évoque une lubie de la maire Dominique Voynet. « Les Montreuillois ont besoin de beaucoup de services, par exemple rétablir la mammographie et la radiologie (NDR : dans les centres municipaux de santé), financer des projets scolaires et linguistiques, plutôt que ce projet superfétatoire qui n'est destiné qu'à satisfaire vos fantasmes et marquer de votre empreinte votre passage par la ville de Montreuil. » **J.D.**

GRAND PARIS

Affaire Huchon : le soupçon de Péresse

« Huchon a négocié le Grand Paris contre le changement de la loi électorale. » Assénée hier comme une évidence par Valérie Péresse (UMP), cette petite phrase prononcée publiquement est une première dans la bouche d'un membre du gouvernement. La théorie selon laquelle l'accord « historique » sur les transports du Grand Paris, intervenu au début de l'année entre le ministre Maurice Leroy et le président du conseil régional PS, aurait un rapport avec la menace d'inéligibilité qui pèse sur Jean-Paul Huchon n'est pas nouvelle. Huchon, qui

n'a pas souhaité répondre hier, l'a toujours démentie avec agacement et Péresse, chef de file de l'opposition UMP à la région, n'apporte pas de preuves. Mais le soupçon est relancé alors que le Conseil constitutionnel doit se prononcer vendredi sur la constitutionnalité de la loi qu'Huchon est accusé d'avoir violée. Rappelons que le président de la région est menacé d'inéligibilité par le Conseil d'Etat pour avoir omis d'intégrer dans son compte de campagne électorale une coûteuse campagne d'affichage sur les transports en commun réalisée aux frais de la région. Hasard

du calendrier, c'est ce mardi que l'Assemblée nationale a définitivement adopté une proposition de loi UMP plus favorable aux élus qui font exploser leurs dépenses de campagne. Le nouvel article ne prévoit l'inéligibilité qu'en cas « de manquement d'une particulière gravité ». Chez Huchon, on démontre que la loi n'a pas été taillée sur mesure, Péresse laisse entendre le contraire. Quoi qu'il en soit, le Conseil d'Etat, au moment de trancher le cas Huchon dans quelques semaines, ne pourra pas ignorer cette nouvelle mouture du Code électoral. **JEAN-PIERRE VIALLE**



PUBLICATIONS JUDICIAIRES

01.49.04.01.85 - annonces@osp.fr

Extrait des Minutes du Greffe du Tribunal de Grande Instance de Bobigny

Par jugement contradictoire, rendu par le Tribunal Correctionnel 15^{ème} chambre le 10 juin 2010 - Jugement sur Citation Directe devant le Tribunal Correctionnel - **Souhaïla MAJERI** née le 11 septembre 1983 à PARIS 11^{ème} (75), de nationalité française demeurant 25 rue Vaucouleurs 75011 Paris, libre, a été condamnée à : Emprisonnement délictuel - 6 mois avec sursis simple total ; Affichage de la décision - 3 mois par extrait aux frais de la condamnée en mairie de la contribuable ; Publication de la décision par extrait aux frais de la condamnée dans le Journal Officiel de la République française et dans Le Parisien. Infraction : SOUSTRACTION A L'ETABLISSEMENT OU AU PAIEMENT DE L'IMPOT : OMISSION DE DECLARATION - FRAUDE FISCALE - du 4 avril 2003 au 16 septembre 2003, à Montreuil sous Bois, faits prévus par ART. 1741 AL.1 C.G.I. et réprimés par ART. 1741 AL.1, AL.3, AL.4, ART. 1750 AL.1 C.G.I., ART. 50 § 1 Loi 52-401 du 14/04/1952. Pour extrait conforme, n'y ayant appel. P/ le Greffier en Chef.

Extrait des Minutes du Greffe du Tribunal de Grande Instance de Bobigny

Par jugement contradictoire, rendu par le Tribunal Correctionnel 15^{ème} chambre le 10 juin 2010 - Jugement sur Citation Directe devant le Tribunal Correctionnel - **Filiz ACKCIL épouse SANE** née le 12 août 1972 à MALKARA (TURQUIE), de Zeynel ACKCIL et de Sebahat GÖRENER, de nationalité française demeurant 2 square Jean Zay 93100 Montreuil, libre, a été condamnée à : Emprisonnement délictuel - 6 mois avec sursis simple total ; Affichage de la décision - 3 mois par extrait aux frais de la condamnée en mairie de la contribuable ; Publication de la décision par extrait aux frais de la condamnée dans le Journal Officiel de la République française et dans Le Parisien. Infraction : SOUSTRACTION A L'ETABLISSEMENT OU AU PAIEMENT DE L'IMPOT : OMISSION DE DECLARATION - FRAUDE FISCALE - du 4 avril 2003 au 16 septembre 2003, à Montreuil sous Bois, faits prévus par ART. 1741 AL.1 C.G.I. et réprimés par ART. 1741 AL.1, AL.3, AL.4, ART. 1750 AL.1 C.G.I., ART. 50 § 1 Loi 52-401 du 14/04/1952. Pour extrait conforme, n'y ayant appel. P/ le Greffier en Chef.